



Déclaration liminaire de la FSU 93

CHSCT Départemental du jeudi 3 février 2022

Monsieur le Directeur Académique, président du CHSCTD,

Mesdames et Messieurs les membres du CHSCTD,

Ce CHSCTD extraordinaire se tient en plein cœur de la 5^{ème} vague pandémique de la COVID-19.

Se tenant en distanciel, nous tenons tout d'abord à rassurer la direction académique : nous sommes tout-e-s bien au travail, joignables à distance et pleinement concentré-e-s sur notre rôle d'élue-e-s au CHSCTD. Tout-e-s à moins de deux heures de notre établissement de rattachement pour être au plus près de la réalité dès demain avec nos élèves.

Le contexte dans lequel nous sommes réuni-e-s aujourd'hui est un contexte de chaos : chaos organisationnel, chaos pédagogique et chaos sanitaire.

Revenons aux faits et gestes d'un gouvernement aux abois.

Le 27 décembre 2021, la situation sanitaire est qualifiée de "raz de marée" par le ministre de la santé.

Le lendemain, 28 décembre 2021, en présentiel dans la matinale de France Inter et nous le saurons plus tard en partance pour une destination propice au travail intense en cette période de crise, le ministre de l'éducation nationale annonce que rien ne change ! Il ose qualifier les absences des enseignants malades de la COVID d' "absentéisme" et semble improviser une proposition de plusieurs tests à quelques jours d'intervalles pour revenir en classe après avoir été positif et /ou cas contact. Il précise par ailleurs que le paquet sera mis sur les remplacements ! En faisant appel par exemple aux retraités, c'est-à-dire le public le plus vulnérable ! S'agit-il du même Jean Michel Blanquer, auto-proclamé ministre des professeurs, qui a supprimé presque 8000 postes dans le secondaire, soit l'équivalent de 175 collègues ?

Le 31 décembre à 17h45, une nouvelle version de la FAQ est mise en ligne sur le site du ministère. Le second degré reste au niveau 2 et le premier degré reste au niveau 3, en dépit d'indicateurs sanitaires alarmants. Confirmation si cela était encore nécessaire que ce protocole aux quatre niveaux n'était en fin de compte qu'une présentation cosmétique sans aucun critère objectif, à part peut être l'activité économique du pays. En misant tout sur la vaccination (tout en multipliant les déclarations Covidosceptiques sur la contamination en milieu scolaire, allez comprendre) et en refusant d'investir massivement dans des mesures de

protection des personnels (masques , tests, capteurs CO2, travaux d'aération et purificateurs d'air), le gouvernement fait le choix de l'école ouverte ... à la circulation du virus. Le gouvernement a pris le risque de viser l'immunité collective de l'ensemble de la population par ce biais pour privilégier l'économie.

Le 2 janvier au matin, le ministre de la santé (dans le JDD) précise les nouvelles modalités d'isolement des cas positifs et cas contacts.

Le 2 janvier à 17h15, en exclusivité pour les abonnés au Parisien, la FAQ est mise à jour pour application le lendemain dans les établissements. Ce nouveau protocole est intenable pour les familles et les personnels. La colère gronde. Les pharmaciens pris de court ne sont pas en capacité de fournir les auto-tests à J+2 et J+4. C'est la pagaille généralisée.

La semaine du 3 janvier est le théâtre du chaos gouvernemental : personnels non remplacés, classes à moitié vides, surcharge administrative épouvantable, parents désœuvrés, pharmaciens débordés, collègues épuisés et en colère ...

Le 4 janvier 2022 devant la représentation nationale, le ministre de l'éducation nationale justifie la parution tardive du protocole par la volonté d'être au plus près du terrain. Nous y reviendrons ...

Le 6 janvier 2022 puis le 10 janvier 2022, le protocole est allégé par deux fois. « On ne risque rien si on est cas contact » déclare Jean Castex (désormais en charge des questions d'éducation) au 20h de France 2. Désormais, le gouvernement mise tout sur les auto-tests et les déclarations sur l'honneur. Soulagement pour les pharmaciens, les parents d'élèves et accessoirement pour le virus !

Les écoles demeurent ouvertes et c'est l'essentiel : elles deviennent à moitié vides ou des clusters en puissance mais c'est accessoire.

L'épuisement, notamment des directeurs et directrices d'école dû à la surcharge de travail, et l'exaspération des collègues (une fois de plus méprisés par un ministre prétendant que l' « on ne fait pas grève contre un virus ») expliquent en grande partie la mobilisation historique du 13 janvier dernier. Construite en quelques jours, elle a réuni plus de 60 % des enseignant-es mais aussi de nombreux·ses AED (100 % de grévistes dans certaines équipes de vie scolaire du département), AESH et agent-es des collectivités territoriales, en *première ligne* dans les établissements scolaires face à la pandémie.

Le 17 janvier 2022, nous apprenons par la presse que le ministre de l'éducation nationale n'avait pas trouvé plus proche du terrain qu'une île des Baléares à identité « festive, multiculturelle, ludique et cosmopolite » (Yves Michaud, dans son ouvrage « Ibiza mon amour ») pour préparer cette rentrée . Au mois de Janvier, on y célèbre même deux fêtes « La Flower Power » et « La Movida », même si d'évidence comme le soulignera très justement Jean Michel Blanquer au 20h de TF1 quelques jours plus tard, la fête y est plus folle en été ! Une interview en distanciel au Parisien et le tour était joué .Du moins le pensait-il...

Quel mépris insondable pour les personnels en première ligne depuis 2 ans !

Dernières marques de mépris dans nos établissements : l'envoi d'autotests périmés ou en voie de l'être très rapidement et la livraison de masques FFP2 type « coque de peinture ».

La rentrée de Janvier a été marquée en Seine Saint Denis (et ailleurs) par une explosion de l'exercice du droit de retrait dans les établissements. Nous vous avons saisis de 16 situations d'établissement et vous avez respecté la loi à seulement trois reprises, en nous conviant, élu-e-s au CHSCTD 93, aux enquêtes, comme l'exige l'article 5-6 du décret 82-453 du 28 mai 1982. Ceci n'est pas acceptable et nous continuerons à le dénoncer autant de fois que vous viendrez à l'encontre de la loi.

Enfin, puisque nous sommes réuni-e-s ce jour, nous souhaiterions vous faire part d'un certain nombre de questions :

- Depuis la rentrée du 3 janvier 2022, combien de tests ont été effectués dans les établissements du premier degré ? Dans le second degré ?
- Quelle est la fréquence prévue pour la livraison des masques chirurgicaux dans les établissements ? Pour les masques FFP2 ?
- Pourquoi n'avons-nous été convoqués qu'à trois enquêtes sur seize suite aux droits de retrait des collègues ? L'application de la loi est-elle à géométrie variable ?
- De quelle manière l'équipement des établissements en capteurs CO2 et en purificateurs d'air est-il prévu ?
- Depuis la rentrée du 3 janvier 2022, combien de personnels positifs à la COVID ? combien d'élèves ?
- Les personnels doivent-ils présenter leur carte vitale pour retirer leurs autotests en pharmacie ?
- Depuis la rentrée du 3 janvier 2022, combien de classes fermées ? Sur quel critère ?

Nous vous remercions toutes et tous de votre attention.